

Fonds de travaux ALUR

2-4-6-8-10-12, rue du Cordier
 01000 BOURG EN BRESSE
 Le 23/09/2025

Madame FARIZON Bernadette
 FARIZON Bernadette
 66, rue Ferdinand Buisson
 69003 Lyon

Votre gestionnaire : Lihlas THUILLIEZ - lthuilliez@bgi01.fr
 Votre comptable : GUINOT Isabelle iguinot@bgi01.fr

Vos identifiants internet :
 Code d'accès : FARIZONBERNADETTE
 Mot de passe : FNMYFQSNYN

Veillez trouver ci-joint votre appel de fonds du 01-10-25 au 31-12-25, accompagné de votre fonds Alur. Si vous avez un solde qui apparaît de 55€ ou 215.60€ ou 317.90€ il s'agit de la facturation de votre nouveau combiné interphone de votre appartement.

Extrait de l'article 10 du décret du 17 mars 1967, modifié par l'article 12 du décret du 2 juillet 2020 :

" A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

2-4-6-8-10-12, rue du Cordier 01000 BOURG EN BRESSE Le 23/09/2025		Fonds de travaux ALUR - Budgets Travaux et Exceptionnels			Réconciliation : S050-4655 Compte : S050/450MAZUYMA MAZUY Madeleine -1-	
Période du 01/10/2025 au 31/12/2025						
Désignation	Tantièmes	Montant à répartir	Quote part		Récup / Loc	
0144 Cave						
CHARGES COMMUNES GENERALES	2,00/10 000,00	3 312,50	0,66			
Total du lot 0144		3 312,50	0,66			
0152 Appartement						
CHARGES COMMUNES GENERALES	77,00/10 000,00	3 312,50	25,51			
Total du lot 0152		3 312,50	25,51			
Total copropriété		3 312,50				
Total individuel			26,17			



2ème Appel de fonds 2025/2026

2-4-6-8-10-12, rue du Cordier
01000 BOURG EN BRESSE
Le 23/09/2025

Madame FARIZON Bernadette
FARIZON Bernadette
66, rue Ferdinand Buisson
69003 Lyon

2-4-6-8-10-12, rue du Cordier 01000 BOURG EN BRESSE Le 23/09/2025		2ème Appel de fonds 2025/2026 - Budget ordinaire			Réconciliation : S050-4655 Compte : S050/450MAZUYMA MAZUY Madeleine -1-
Période du 01/10/2025 au 31/12/2025					
Désignation	Tantièmes	Montant à répartir	Quote part		Récup / Loc
0144 Cave					
CHARGES COMMUNES GENERALES	2,00 / 10 000,00	24 400,00	4,89		2,33
HABITATION	2,00 / 8 540,00	512,50	0,12		0,07
CHARGES BATIMENT B	4,00 / 10 000,00	2 762,50	1,11		
Total du lot 0144		27 675,00	6,12		2,40
0152 Appartement					
CHARGES COMMUNES GENERALES	77,00 / 10 000,00	24 400,00	187,93		89,61
HABITATION	77,00 / 8 540,00	512,50	4,63		2,60
CHAUFFAGE	93,00 / 10 000,00	29 162,50	271,21		236,33
PART ALLEE 8	56,00 / 1 000,00	262,50	14,70		7,00
ASCENSEUR ALLEE 8	30,00 / 1 000,00	1 012,50	30,39		30,39
CHARGES BATIMENT B	136,00 / 10 000,00	2 762,50	37,57		
Total du lot 0152		58 112,50	546,43		365,93
Total copropriété		58 112,50			
Total individuel			552,55		368,33

Relevé de votre compte personnel arrêté au 01/10/2025				Réconciliation : S050-4655 Compte : S050/450MAZUYMA MAZUY Madeleine -1-
Date	Libellé	Débit	Crédit	
	Solde au 30/09/2025	55,00		
01/10/2025	2ème Appel de fonds 2025/2026	552,55		
01/10/2025	Fonds de travaux ALUR	26,17		
	Total du compte	633,72		
	Solde du compte	633,72		

<p>COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT Par chèque à l'ordre de SDC ARC EN CIEL Par virement sur le compte BIC : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR7610807000632251227037671 Date d'exigibilité : 01/10/2025</p> <p>Compte : S050/450MAZUYMA - MAZUY Madeleine</p>	
MONTANT A REGLER	633,72 €

BOURG GESTION IMMOBILIER - 34, avenue Alsace-Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE
04 74 24 03 43 - www.bgi01.fr

SAS au Capital de 30 000 € - Carte Professionnelle Syndic Gestion Transaction n°CPI 0101 2021 000 000 021

Garantie financière: GFC 7, chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN - RCP MMA n°127124870 - RCS 899 192 215 BOURG EN BRESSE

